

LE CAS DU LOUP (*CANIS LUPUS*) DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS : UN CONTRAT SOCIAL DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT

M. BLANCHET

Parc Naturel Régional du Queyras, route de la Gare,
BP 3, F-05600 Guillestre.

E-mails : blanchet.michel@wanadoo.fr
m.blanchet@pnr-queyras.fr

MOTS-CLÉS : Loup, *Canis lupus*, pastoralisme, écotourisme, contrat social, développement local, parc naturel régional, Queyras, France.

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, le loup, Canis lupus, est protégé en Europe par la Convention de Berne. L'interdiction de son empoisonnement, l'exode rural, l'extension de la surface forestière et le développement de la population des ongulés ont été autant de facteurs qui ont favorisé le retour du loup. Ainsi, un siècle après sa disparition, il est aujourd'hui un occupant des Alpes françaises. Ce retour constitue pour le Parc naturel régional du Queyras (Hautes-Alpes) un défi à sa mission de développement durable. Depuis 1997, le Parc tente de concilier pastoralisme et conservation du loup par un appui apporté auprès des bergers. La menace de prédation conjuguée aux difficultés économiques rencontrées par le secteur de l'élevage ovin plaident en faveur d'un retour à un ancien système de gestion des troupeaux. Le retour du loup représente en effet un poids social et économique qui n'est pas supporté de façon équitable entre les différents acteurs du territoire. Grâce à des mesures techniques et sociales, le Parc naturel régional du Queyras améliore la protection des troupeaux de moutons, renforce les connaissances des agriculteurs et des bergers, sensibilise les touristes et réduit ainsi les écarts culturels et socio-économiques entre les acteurs du territoire, au bénéfice d'un développement équitable et durable. Cette expérience met en lumière les relations d'avenir entre les domaines culturels, économiques et de la préservation de la biodiversité.

I. INTRODUCTION

Éradication et protection du loup : choix de société en Europe

Lorsqu'en l'an 813 l'empereur Charlemagne a décrété l'éradication du loup, *Canis lupus*, il s'agissait bien d'un choix de société. Ce choix va se répéter

plusieurs fois au cours de l'histoire en Europe. La loi italienne instaurant la protection du loup en 1976 a entraîné une expansion des isolats de population résiduelle de loup d'Italie centrale, leur mise en connexion, puis une recolonisation progressive de la chaîne des Apennins du Nord jusqu'à la chaîne alpine d'où le loup avait été éradiqué un siècle plus tôt (Figure 1). Ainsi, le retour du loup a-t-il été observé en France dans le Parc National du Mercantour (Alpes maritimes) en 1992, puis dans les Alpes suisses en 1995.

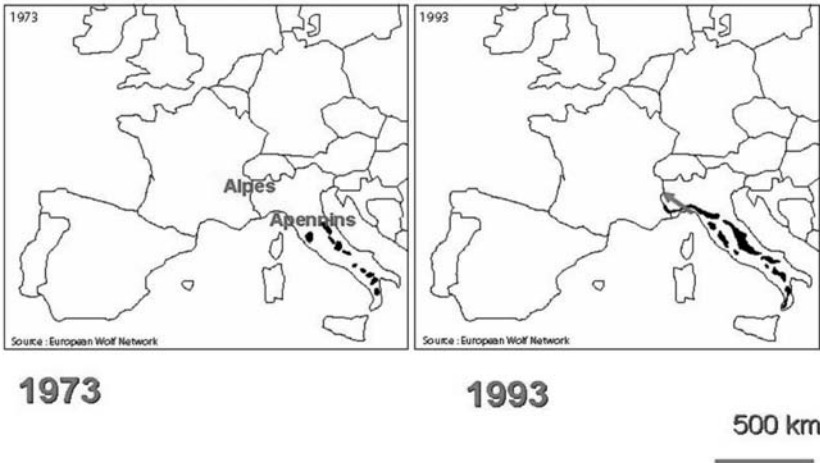


Figure 1 : Évolution des aires de présence du loup, *Canis lupus*, en Italie entre 1973 et 1993. Source : Réseau européen du loup.

Figure 1: Evolution of the distribution of the wolf, *Canis lupus*, in Italia between 1973 and 1993. Source: European Wolf Network.

Cette recolonisation a été favorisée par trois facteurs essentiels : (1) la Convention de Berne qui depuis 1979 oblige les pays de l'Union européenne à protéger l'espèce ; (2) le déclin de l'agriculture et de l'élevage de montagne qui laisse de grands espaces libres, recolonisés par la forêt et favorables au développement des ongulés sauvages, proies potentielles du loup ; et (3) les nouvelles réglementations françaises en matière de chasse qui entraînent une augmentation des densités de populations de grand gibier (cerf, *Cervus elaphus* chevreuil, *Capreolus capreolus*, chamois, *Rupicapra rupicapra*, etc.).

Dans les Alpes françaises, dix ans après le retour du loup, l'aire de répartition de l'espèce est d'environ 44 000 km². Ces six dernières années entre 1998 et 2004, le nombre de sites d'occupation permanente est passé de 5 à 13. On compte actuellement moins d'une centaine de loups sur le territoire national.

Le retour du loup dans le parc naturel du Queyras

À la frontière entre la France et l'Italie, la vallée du Queyras (44°44'N, 6°49'E, Hautes-Alpes) est un de ces territoires touchés par l'exode rural. Entre la fin du XIX^e siècle et 1962 sa population est passée de 8 000 à 1 800 habitants. Aujourd'hui, grâce au tourisme, elle se stabilise autour de 2 300 personnes, mais ne compte plus que 60 exploitants agricoles pratiquant notamment l'élevage des moutons. Le territoire de la vallée couvre 65 000 ha et s'étage

entre 1 000 m et 3 300 m d'altitude. Il abrite une biodiversité remarquable à l'échelle de l'Europe, ainsi qu'un patrimoine culturel bâti, des traditions artisanales et des paysages de grande notoriété. Depuis 1977, il a été érigé en Parc Naturel Régional.

Comme pour les 44 Parcs Naturels Régionaux de France, cette richesse exceptionnelle est considérée comme l'atout majeur du développement. Les élus locaux et les habitants se sont donc engagés dans un projet de préservation des patrimoines qui les amène à soutenir les activités traditionnelles telles que le pastoralisme, l'agriculture de montagne, l'artisanat, et à promouvoir un tourisme durable. Au fil des décennies, cette dernière activité a fini par dominer l'économie, y entrant pour 90 %. Bien qu'il tende à concurrencer l'élevage en offrant des possibilités de revenus plus faciles, le tourisme reste dépendant de la qualité de l'espace entretenu par les activités traditionnelles.

La vallée du Queyras a été recolonisée par le loup depuis sept ans. Deux meutes y sont actuellement présentes. Elles évoluent en permanence. La plus grosse n'a jamais compté plus de « sept individus minimum » en hiver, période de cohésion maximale des meutes. Ce nombre minimal d'individus est estimé à partir des indices de présence relevés sur le terrain au cours de suivis. Comme dans la plupart des zones de colonisation le taux de reproduction est ici élevé : plus de 30 %. Cependant, la taille des meutes oscille autour d'une moyenne de 4 et 5 individus.

Dans ce contexte, quel a été l'impact du loup sur l'élevage ovin, sur les aspects sociaux, économiques et écologiques de cette activité, qui est partie intégrante du système montagnard alpin, et qu'a fait le Parc pour tenter de concilier pastoralisme et retour du loup ?

II. IMPACT DU LOUP SUR LE PASTORALISME

Lorsque le loup a fait irruption dans le Queyras, l'État français avec l'Union européenne a proposé aux éleveurs des Alpes françaises du sud un système d'indemnisation des dommages dus à la prédation, et des outils de protection des troupeaux. Cependant, sur le terrain, trois obstacles majeurs se sont opposés à la mise en œuvre de ces moyens. En premier lieu, du fait de la disparition ancienne des grands carnivores, les bergers ont abandonné et oublié les techniques de protection des troupeaux. Ensuite l'élevage, pour des raisons économiques, a évolué vers un système de garde de troupeaux de plus en plus grands pouvant dépasser 3 000 têtes pour un seul berger salarié. Enfin, des socioprofessionnels de l'élevage se sont opposés à l'adoption des moyens de protection offerts, car ils considéraient que c'était une façon d'accepter le retour du loup. En conséquence, ils ont exercé, dans certains sites, une forte pression dissuasive sur les éleveurs et les bergers exposés directement à la prédation.

Compte tenu de l'absence de protection des troupeaux et du manque de préparation technique et psychologique, les premières attaques de loup ont fait naître chez les bergers un sentiment de colère puis d'échec. Ce phénomène les a inhibés, les empêchant de faire face au prédateur et, par conséquent, a accentué leur vulnérabilité et l'importance des dommages.

À l'évidence, à cause des trois effets les plus significatifs de la prédation : les pertes sur les troupeaux domestiques, le surcroît de travail et la pression

psychologique, le retour du loup représente un poids économique et social face auquel tous les citoyens ne sont pas égaux. Comment cette minorité d'éleveurs de montagne déjà mis en difficulté par la mondialisation des marchés, pourrait-elle supporter à elle seule les conséquences du choix politique du retour du loup, sans bénéficier d'une solidarité nationale plus large que celle offerte par le seul soutien matériel et financier ?

Le montant des indemnités est établi à partir d'un barème qui, d'une manière générale et de l'avis des éleveurs, correspond à la valeur marchande des animaux prédatés qui ont été identifiés. Il tient compte de l'espèce, du sexe, de l'âge mais aussi du type de production (viande ou lait), etc. Il ne tient pas compte des pertes induites, comme les animaux disparus, les avortements ou les pertes de poids résultant du stress répété subi par les troupeaux. La mise en œuvre de moyens de protection diminue certes le nombre des victimes lors des attaques de loups, mais ne semble pas influencer de manière significative sur le nombre des attaques. Cependant le nombre des victimes s'est stabilisé souvent autour de une à deux par attaque, et les cas de "*surplus killing*", totalisant de dix à plus de cinquante animaux, ont eu tendance à disparaître.

III. LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS DU PARC

III.1. AIDE APPORTÉE AUX BERGERS ET AUX ÉLEVEURS

Devant cette situation complexe le Parc a décidé d'aider l'homme à cohabiter avec le loup de trois manières différentes : en apportant un soutien psychologique qui se traduit par un partage du poids social du loup, en contribuant à la protection des élevages, et en valorisant socialement l'activité pastorale à travers le tourisme, secteur économique dominant.

Cela ne pouvait se réaliser que sur la base d'actions concrètes répondant directement aux besoins élémentaires des hommes en difficulté dans les alpages. Ces actions ont été les suivantes. (1) Il a été constaté par le Parc que les bergers isolés en altitude et stressés par les attaques avaient de grandes difficultés à signaler leurs dommages. **Un système radio VHF** a donc été mis en place, leur permettant de donner rapidement l'alerte et de rester en contact permanent entre eux et avec les agents du Parc. C'est autour de ce média essentiel et plus généralement d'une démarche de communication que s'est construite toute la stratégie du Parc.

(2) Dès les premières alertes radio, le Parc envoie le renfort de **la Brigade équestre d'intervention pastorale** spécialement créée. Ses agents procèdent alors aux constats des dommages dans des délais très courts qui garantissent l'aboutissement de la procédure d'indemnisation par l'État. La Brigade aide aussi les bergers à rechercher le bétail et à le rassembler. Les nombreuses heures que passent les agents à partager la détresse des bergers, à écouter leurs revendications, à subir leur colère et à les associer en toute transparence à l'établissement des constats a permis qu'un climat réciproque de confiance s'installe.

(3) Dans cet échange, les bergers quittent leur sentiments d'échec et s'organisent pour la mise en place des **moyens de protection** comme les filets électriques de regroupement nocturne, les chiens de protection et les aide-

bergers. Les filets électriques, mesurant environ un mètre de haut et alimentés par des batteries solaires, ne suffisent pas à protéger le bétail, mais garantissent le regroupement des animaux indispensable pour le travail nocturne des chiens de protection. Par ailleurs, la masse serrée du bétail gêne la stratégie d'attaque des loups qui recherchent à isoler leur proie. Les chiens de protection, dès l'âge de quatre mois, sont conditionnés et suivis au sein des troupeaux, de façon à tisser des liens sociaux d'assimilation interspécifique avec la communauté des moutons. Ils sont le plus souvent très corpulents et de race Pastou. Leur action de protection est déterminante et basée sur la dissuasion. Les aide-bergers rémunérés par les pouvoirs publics ont pour mission de mettre en place quotidiennement les moyens de protection de façon à diminuer le surcroît de travail imposé aux bergers par la présence du loup.

(4) Les programmes d'**équipement en cabanes**, financés par l'État français et l'Union européenne, se sont multipliés afin de faciliter la présence permanente des bergers, leur travail de rassemblement crépusculaire et l'ouverture très matinale des parcs électriques dans les quartiers les plus isolés de la montagne.

(5) La Brigade équestre d'intervention pastorale, constituée de trois agents, pratique aussi le **transport**, à l'aide de chevaux, **des équipements** lourds entre les cabanes et les différents quartiers escarpés des pâturages, en particulier le matériel de protection.

(6) D'une manière plus générale il facilitent la **mise en œuvre des moyens de protection** et leur adaptation locale en fonction des pratiques et des contraintes du territoire. C'est pourquoi cette brigade anime tous les ans un atelier technique qui rassemble les éleveurs et les bergers afin de contribuer, par l'échange, à l'amélioration des savoir-faire et au renforcement de la cohésion sociale du monde pastoral.

III.2. SUIVI DE LA PRÉDATION ET PROMOTION DU TOURISME

Ce rassemblement permet de dresser, en toute transparence, un bilan annuel officiel de la prédation sur les troupeaux et de l'analyser collectivement. Durant tout l'hiver, grâce à la couverture neigeuse, la brigade opère un suivi intensif de la population locale de loups de façon à pouvoir établir des relations entre le bilan des dommages sur les troupeaux, l'importance de la mise en œuvre de la protection et l'évolution des meutes. Les résultats du suivi sont présentés et commentés pendant l'atelier et transmis à l'État. Ce sont 40 000 ovins qui sont concernés par le programme du Parc. Ils sont répartis sur 23 unités pastorales couvrant environ 20 % du territoire. Le taux de mortalité estival des moutons est voisin de 2 % tandis que la prédation ajoute entre 0,01 % à 0,025 % de pertes dans le cas où la majorité des troupeaux sont protégés.

Par la sensibilisation et l'éducation (affiches, plaquettes, conférences, rencontre avec les acteurs du tourisme, sorties scolaires) l'équipe du Parc tente également de revaloriser socialement l'activité pastorale à travers le tourisme, secteur économique dominant de la vallée. Le volet estival de cette économie est essentiellement basé sur le développement de la randonnée pédestre et de toutes les infrastructures qui lui sont liées. Mais le flux grandissant des vacanciers, plusieurs milliers par jour le plus souvent urbains, qui traversent

ainsi les pâturages d'altitude a tendance à se banaliser au détriment du respect de l'environnement et des activités pastorales qui s'en trouvent perturbées. Les relations conflictuelles qui en découlent deviennent plus préoccupantes que jamais, car elles alimentent les clivages socioéconomiques ville/campagne, alors même que les urbains sont accusés d'être les promoteurs du retour du loup.

IV. CONCLUSION : LA NÉCESSAIRE DIMENSION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE CETTE DÉMARCHE

Contrairement à ce qui peut être observé dans certaines localités d'Italie centrale, le retour du loup en France n'apparaît pas aujourd'hui comme une opportunité évidente de développement du volet nature de l'économie touristique. Cependant, le terrain a révélé d'une part les difficultés économiques et sociales de la pratique de l'élevage et, d'autre part, la diversité des regards socioculturels portés sur l'environnement et spécialement sur les grands carnivores.

Ce retour du loup est donc une source de réflexion majeure qu'il faut savoir utiliser aujourd'hui pour envisager l'avenir. C'est aussi sans doute une opportunité pour mener une expérience locale de médiation nous exerçant à aborder les problèmes d'une manière plus globale, en y incluant la culture, la société, l'économie et la préservation de la biodiversité dans ce qu'elle peut offrir probablement de plus « encombrant ». C'est pourquoi, dès son lancement, l'action locale s'est inscrite dans le cadre national, dans une recherche de cohérence avec la politique nationale, mais aussi de synergie avec des organisations professionnelles et les pouvoirs locaux susceptible d'infléchir le cours des choses.

Enfin, comme la plupart des composantes de la faune, les loups transfrontaliers du Queyras ignorent les limites administratives et politiques des territoires. Leur monitoring implique donc la mise en œuvre de dispositifs de suivi transfrontaliers. Compte tenu notamment de l'existence d'un front de recolonisation chez nos voisins italiens, un programme commun d'actions concertées s'est avéré nécessaire. Il permet d'aborder le problème de la cohabitation pastoralisme/grands carnivores entre partenaires de cultures et de pratiques différentes, sur des espaces écologiquement différents, ce qui donne l'opportunité d'élargir le champ de nos réflexions pour un ajustement réciproque de nos actions sur « le retour du loup », devenu question de société. Ainsi, l'élargissement international s'impose à l'action locale et lui donne une cohérence écologique au sens le plus profond du terme.

THE CASE STUDY OF THE WOLF (*CANIS LUPUS*) IN THE QUEYRAS REGIONAL NATURAL PARK: A SOCIAL CONTRACT FOR CONSERVATION AND DEVELOPMENT

M. BLANCHET

KEY-WORDS: Wolf, *Canis lupus*, pastoralism, eco-tourism, social contract, local development, regional natural park, Queyras, France.

ABSTRACT

The wolf, Canis lupus, is currently protected in Europe by the Berne Convention. There are many factors such as poison prohibition, rural exodus, forest expansion and the population growth of wild ungulates which have promoted its come-back. Thus, one century after its disappearance it has once again become an occupant of the French Alps. This reappearance of the wolf is a challenge to the mission of sustainable development addressed to the Regional Natural Park of Queyras (Hautes-Alpes). Since 1997, the Park has tried to conciliate the pastoral way-of-life and wolf conservation by providing technical and social support to the shepherds. The threat of predation in addition to the economic difficulties that the ovine-raising sector must currently deal with argues for a return to the previous system of flock management. The return of the wolf induces an important economic and social impact that affects certain groups of people harder than others. The National Regional Park of Queryas has been able, through technical and manpower support, to improve the protection of flocks of sheep, reinforce the traditional knowledge of farmers and shepherds, sensitize tourists, and consequently reducing the cultural and socio-economical gap between the different territorial groups, for the benefit of a fairer and more sustainable development. This experiment highlights the evolution of future relations between the cultural, economic, and conservational spheres.